

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION  
D'UN SOUTIEN AU PARCOURS PROFESSIONNEL POSTDOCTORAL**

**PROGRAMME VINCI 2023 – CHAPITRE 4**

**Préambule**

L'Université Franco Italienne (UFI) est une institution binationale de promotion de la collaboration universitaire et scientifique entre la France et l'Italie.

Le Secrétariat français de l'UFI est rattaché à la Direction générale déléguée au Développement international et territorial de l'Université Grenoble Alpes.

Dans le cadre du Programme VINCI 2023, l'UFI soutient des projets de recherche postdoctorale pour favoriser l'insertion professionnelle d'un docteur ou d'une docteure ayant soutenu une thèse en cotutelle franco-italienne entre le 7 décembre 2020 et le 30 juin 2023.

Le financement attribué est, notamment, destiné à couvrir les frais de mobilité de la chercheuse ou du chercheur auprès de la structure de recherche italienne.

Le financement VINCI 2023 – Chapitre 4 – d'un montant global de 25 000 €, est versé en une tranche à l'établissement bénéficiaire. Le présent règlement s'applique au versement de ce financement.

**ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT**

Le présent règlement fixe les modalités d'attribution du financement de l'UFI au projet suivant :

Etablissement porteur du projet :

N° SIRET de l'établissement porteur du projet : .....

N° TVA Intra-communautaire : .....

IBAN de l'établissement : .....

Structure de recherche :

Titre du projet de recherche :

Nom, Prénom direction de la structure de recherche :

Nom, Prénom responsable scientifique du projet :

Etablissement partenaire :

Nom, Prénom chercheur·e bénéficiaire : .....

Référence du projet : C4-...

Le financement est attribué à un·e chercheur·e en possession d'un diplôme de Doctorat, ayant soutenu une thèse en cotutelle franco-italienne entre le 7 décembre 2020 et le 30 juin 2023.

Ce financement permet à la/au chercheur de réaliser une période de recherche d'au moins 4 mois auprès d'une structure de recherche italienne.

La période d'utilisation du financement peut aller de quatre mois à une année maximum.

La période de financement devra avoir débuté, au plus tard, le 31 décembre 2023 et se terminer, au plus tard, le 31 décembre 2024.

## **ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION**

Le montant total du financement VINCI 2023 – Chapitre 4 est de 25 000 €.

## **ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT**

Le financement VINCI 2023 – Chapitre 4 sera versé par l'Université Grenoble Alpes à l'établissement bénéficiaire au cours du dernier trimestre 2023, après réception des documents suivants :

- présent règlement signé,
- RIB de l'établissement,
- fiche de création fournisseur ci-jointe,
- document officiel attestant que la/le chercheur bénéficiaire ait obtenu un Doctorat et soutenu sa thèse en cotutelle franco-italienne entre le 7 décembre 2020 et le 30 juin 2023.

Il s'agit d'un versement pour compte de tiers : aucun bon de commande ne sera émis, aucune facture ne sera demandée.

Le financement devra être dépensé au bénéfice exclusif de la/du chercheur, selon les modalités déterminées par l'établissement bénéficiaire.

## **ARTICLE 4 – PERIODE D'UTILISATION DU FINANCEMENT**

Le financement VINCI 2023 – Chapitre 4 pourra être utilisé dès signature du présent règlement par les parties et jusqu'au 31 décembre 2024.

## **ARTICLE 5 – DEPENSES ELIGIBLES**

Le financement attribué est destiné à couvrir, notamment, les frais de déplacement de la/du chercheur bénéficiaire durant son séjour auprès de la structure de recherche italienne, dans le cadre du projet de recherche défini à l'article 1.

En cas de non utilisation de la totalité du financement versé, les reliquats devront être restitués à l'Université Franco Italienne.

## **ARTICLE 6 – COMPTE-RENDU FINAL**

Dans un délai de deux mois à la suite de la période financée, les documents suivants devront être envoyés par email au Secrétariat de l'UFI (à l'adresse [ufi@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ufi@univ-grenoble-alpes.fr)) :

- l'évaluation finale (à remplir en ligne),
- un rapport financier relatif à l'utilisation du financement.

## **ARTICLE 7 – UTILISATION DU LOGO DE L'UNIVERSITE FRANCO ITALIENNE**

Le logo de l'UFI devra apparaître sur tous les supports de communication du projet de recherche financé (logo téléchargeable sur le site web de l'UFI).

Fait à Grenoble, le ...

Université Franco Italienne

Date, Nom, Prénom et signature chercheur·e

Date, Nom, Prénom et signature  
responsable scientifique

Date, Nom, Prénom et signature  
direction de la structure de recherche française

Personne chargée du suivi administratif et financier de la subvention au sein de l'établissement  
bénéficiaire :

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Email : .....

Tél : .....

Contact UFI pour toute information relative au Programme VINCI :

[ufi@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:ufi@univ-grenoble-alpes.fr)